

ANNEXE N° 1

A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

ACEF RIVES DE PARIS & L'Association GUNFIGHTERS

MC FRANCE CHAPTER NORTHSIDE

ANNEE CONCERNEE : 2019

Article 1 : L'article 2 de la convention susmentionnée intitulé « engagements de l'ACEF Rives de Paris » est complété comme suit :

L'ACEF RIVES DE PARIS s'est engagée à verser une aide financière de **DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (2 500,00 €)**

Article 2 : Cet avenant entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Paris, le 5/08/..... 2019 en deux exemplaires originaux

(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé ».



 **L'ACEF RIVES de Paris Pour l'Association GUNFIGHTERS MC FRANCE**
Efficace et solidaire

CHAPTER NORTHSIDE

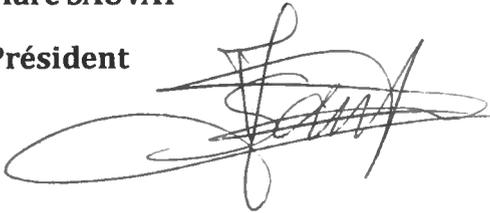
X

Lu et approuvé

Jean-Louis GROSSIER

Marc SAUVAT

Président




Efficace et solidaire

1 Convention de partenariat ACEF RIVES DE PARIS - XXX